

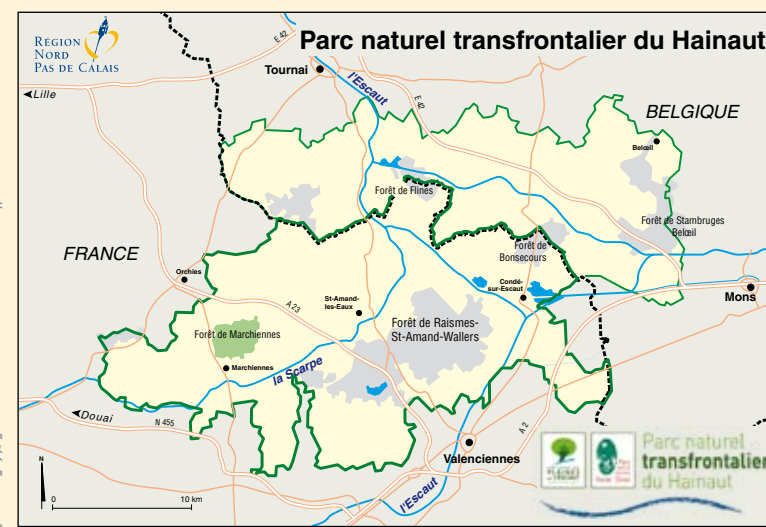


FORÊT DOMANIALE de Marchiennes



- Réseau routier
- Route non ouverte à la circulation automobile
- Chemin forestier empierré
- Chemin ou sentier forestier en terrain naturel
- Principaux layons
- Limite de la forêt domaniale
- Limite et n° de parcelle
- Aire de stationnement
- Aire de détente, pique-nique
- Site intéressant ou curiosité
- Point informations
- Kiosque d'informations
- Camping
- Centre équestre
- Halte équestre
- Maison forestière

- Circuits pédestres**
 - Circuit de l'Abbaye 10 Km
 - Circuit de la Croix ou Pile 3,5 Km
 - Circuit du Marais des Vaches 7 Km
- Cheminement piétons/cycles**
- Circuit V.T.T.**
 - Circuit de l'Elpret 17 Km
- Itinéraires équestres**
 - Voie verte de la Plaine de la Scarpe
 - voie piétonne
 - voie équestre
- G.R. 121** Chemin de grande randonnée



LA CHARTE DU PROMENEUR EN FORET



Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses détritus en forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.



Il fait attention à son chien.



Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



Il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort.



Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.



Il sait que le VTT est bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

La maladie de Lyme



Toute personne fréquentant la forêt est exposée au risque de la maladie de Lyme. Due à la morsure d'une tique porteuse d'une bactérie de type *Borrelia burgdorferi*, cette maladie peut avoir des conséquences importantes : atteinte du système nerveux (atteintes des nerfs avec fourmillements, paralysie faciale, méningites...), des articulations (arthrite), du cœur...

Toutes les tiques ne sont heureusement pas porteuses de la maladie, une faible pourcentage d'entre elles est concerné, mais la fréquence d'apparition de la maladie augmente. Il convient de respecter les consignes suivantes :

- port de vêtements longs et fermés,
- inspection minutieuse du corps à chaque retour de forêt, particulièrement les plis de la peau (aisselle, genou, aine...) ainsi que le cuir chevelu. Il est important de les retirer le plus rapidement possible car le risque de transmission de la maladie augmente avec le temps de fixation,
- utilisation d'un tire-tic pour enlever la tique et désinfecter la zone de morsure,
- surveillance des points de morsures, afin de détecter toute coloration anormale de la peau et sa progression,
- en cas de trouble de santé (douleurs articulaires, état grippal...) n'hésitez pas à consulter un médecin.

Les animaux infectés ou porteurs de tiques ne transmettent pas la maladie aux êtres humains.

Périodes à risques

Surtout d'avril à octobre avec un pic dans les périodes où les tiques sont les plus actives c'est-à-dire d'avril à juin.

Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques après confirmation du diagnostic par une prise de sang.

En France :

Office de Tourisme de Marchiennes : 0033.(0)3.27.90.58.54
Office de Tourisme de la Porte du Hainaut – St Amand les Eaux : 0033.(0)3.27.48.39.65
Office de Tourisme du Valenciennois – Condé sur l'Escaut : 0033.(0)3.27.28.89.10
Syndicat d'initiative de Rieulay : 0033.(0)3.27.86.03.64
Syndicat d'initiative de Orchies : 0033.(0)3.20.64.83.70

En Belgique :

Office de Tourisme d'Antoing : 0032.(0)69.44.17.29
Office de Tourisme de Beloeil : 0032.(0)69.68.95.16
Office de Tourisme de Bernissart : 0032.(0)69.58.03.15
Office de Tourisme de Peruwelz : 0032.(0)69.77.98.10

Retrouvez toutes les fiches de randonnée téléchargeables et les visites sur le site du Comité Départemental du Tourisme du Nord www.cdt-nord.fr



À proximité de la forêt, l'abbaye de Marchiennes accueille chaque année la Fête des courges et de la sorcellerie.



La forêt domaniale de Marchiennes



D'une surface de 800 hectares gérés par l'Office National des Forêts (ONF), la forêt domaniale de Marchiennes a été totalement replantée après les bombardements dévastateurs et le pillage de la Première guerre mondiale. C'est une forêt de feuillus où le chêne prédomine. Les pins sont issus des dommages de guerre versés par les Allemands après la guerre. Elle est assise sur un ancien marais drainé par les moines il y a plusieurs siècles. Située dans la plaine alluviale de la Scarpe, le massif est une forêt parsemée de petites mares reliées entre elles par un réseau dense de ruisseaux et de fossés.

La forêt est gérée dans le respect des critères de gestion durable et multifonctionnelle d'Helsinki. Elle fournit pour aujourd'hui et pour demain les biens et les services attendus par la société :

- du bois, éco-matériau renouvelable et durable
- des lieux de promenade, de détente et de loisirs doux pour se ressourcer
- des paysages « naturels » qui structurent, enrichissent et diversifient les territoires
- des richesses biologiques (faune, flore, fonge, habitats)
- des emplois en milieu rural

La forêt participe à la bonne qualité de l'eau et de l'air par filtration des particules fines polluantes et contribue naturellement au tamponnement des crues et à la lutte contre l'érosion et la pollution des sols.

Elle est un levier essentiel de la lutte contre les changements climatiques par :

- stockage du carbone dans les arbres et le sol
- atténuation des émissions

car le bois valorisé comme énergie ou matériau de construction est beaucoup moins polluant que les combustibles fossiles et les autres matériaux (acier, béton, etc).

Les contrats de forêts sont un mode de gouvernance mis en place par le Conseil Général du Nord et l'ONF il y a plus de dix ans sur chacun des 10 massifs domaniaux du Nord. Ils permettent d'intégrer au juste niveau et au plus près des territoires les attentes des usagers en matière d'accueil du public et de valorisation de la biodiversité.

Des mares très riches

Les mares de la forêt domaniale de Marchiennes sont un élément paysager et écologique très important qui augmente fortement la biodiversité du massif en accueillant de nombreuses espèces liées à l'eau. C'est pourquoi l'Europe, l'Etat, et le Département du Nord financent les travaux favorables au maintien et au développement des habitats et des espèces liés à cette forêt dans le cadre du réseau Natura 2000.

Les mares de la forêt domaniale de Marchiennes sont par ailleurs inscrites en zone spéciale de conservation (ZSC) où la gestion est adaptée pour garantir le maintien de l'habitat fréquenté par le Triton crêté.

Le coût de l'ensemble des interventions programmées en forêt domaniale de Marchiennes sur la période 2007 à 2011 au profit du Triton crêté et de ses habitats s'élève à près de 140 000 euros. Ces travaux bénéficient également aux autres espèces de batraciens et à la flore aquatique.



Le réseau Natura 2000

Ce réseau européen regroupe un ensemble de sites reconnus pour leur intérêt lié aux milieux et aux espèces qu'ils abritent ou pour leur richesse ornithologique.



Grenouille verte (*Rana esculenta*)

En forêt domaniale de Marchiennes, les quelques 350 mares du massif ont été retenues pour faire partie du réseau Natura 2000 car elles sont devenues le refuge de nombreuses espèces liées à l'eau dont le Triton crêté (*Triturus cristatus*) considéré d'intérêt prioritaire en Europe. Le site forestier est non seulement classé en Zone spéciale de conservation. Il fait aussi partie intégrante de la Zone de protection spéciale (ZPS) «Site natura 2000 Vallée de la Scarpe et de l'escaut». On trouve par exemple dans cette forêt plusieurs espèces de pics ou encore de mésanges.

Le triton crêté, batracien de la forêt

Le Triton crêté préfère les mares des milieux ouverts mais, devant la raréfaction de son habitat dans les campagnes, c'est dans les mares forestières qu'il se réfugie.

Pour améliorer cet habitat de substitution, il faut procéder à une mise en lumière des mares par un débroussaillage des berges ce qui favorise le développement de la végétation aquatique et le réchauffement de l'eau.

En forêt de Marchiennes, le contrat signé par l'Office national des Forêts avec l'État a permis de financer une étude hydraulique du site, menée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, puis de restaurer les mares les plus intéressantes pour le Triton crêté.

D'autre part, financé par le Département du Nord et l'ONF dans le cadre des contrats de forêts, un suivi de la population de Triton a été confié au Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas de Calais (GON) qui permettra de mieux connaître sa répartition et de mesurer l'impact des travaux de restauration.

Les coupes de bois et le débardage à cheval



La gestion intégrée qui valorise l'ensemble des richesses de la forêt passe par la mise en œuvre de coupes : les coupes d'éclaircies qui visent à améliorer les peuplements existants pour les rendre plus résistants et préparer les semenciers de demain, les coupes de régénération qui récoltent les semenciers mûrs après fructification et germination des semis naturels. Lorsque les semis naturels ont échoué, l'ONF a recours à la plantation, qu'il faut protéger de la dent du chevreuil.

Le semis et plants font ensuite l'objet de nombreux soins pour garantir le succès du renouvellement de la forêt : enlèvement de la végétation concurrente, taille de formation et élagage, desserrement des tiges à partir d'une certaine hauteur, etc.

Les ventes de bois permettent le financement de ces travaux d'entretien sans prélèvement d'une taxe !

La sortie des bois peut se faire de plusieurs façons :

- à l'aide d'engins forestiers pour les plus gros bois et les grosses coupes dès lors que la portance du sol est suffisante ;
- par câble-mât pour les grosses coupes dès lors que le sol est saturé en eau et que la configuration de la parcelle le permet ;
- par cheval pour les petites coupes et notamment sur les terrains difficiles.

Aujourd'hui, les méthodes alternatives sont plus coûteuses et la gestion courante ne peut à elle seule supporter ce surcoût. Elles offrent un certain nombre de bénéfices dans certaines situations. C'est pourquoi le Département du Nord, l'ONF et le Pôle Trait du Nord du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ont multiplié les opérations de débardage à cheval, notamment en forêt de Marchiennes où le contexte s'y prête parfaitement (dimensions des bois, fragilité des sols).



De nombreuses informations sont disponibles dans les Maisons du Parc, à l'Office National des Forêts et dans les Offices de Tourisme :

Office National des Forêts
 Agence Nord Pas de Calais
 24 rue Henri Loyer BP46
 59004 Lille Cedex
 Tel. 0033.(0)3.20.74.66.10
www.onf.fr

(F) Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
 357 rue Notre Dame d'Amour
 F-59230 Saint Amand les Eaux
 Tel. 0033.(0)3.27.19.19.70
www.pnr-scarpe-escaut.fr
 « Pour toutes les actualités du Parc, inscrivez-vous à la newsletter ! »

(B) Maison du Parc des Plaines de l'Escaut
 31 rue des sapins
 B-7603 Bon-Secours
 Tel 0032.(0)69.77.98.10
www.plainesdelescaut.be

Conseil Général
 Département du Nord
 Hôtel du Département
 51 rue Gustave Delory
 59047 Lille Cedex
 Tél.0033.(0)3.59.73.59.59
www.cg59.fr

Le Conseil Général du Nord joue un rôle primordial pour la valorisation de l'accueil du public et la valorisation patrimoniale des milieux dans les forêts domaniales en apportant les moyens financiers nécessaires à l'équipement, à l'entretien et la préservation de la biodiversité de ces massifs forestiers.